



Extrait du L'École Émancipée

<http://ecoleemancipee.org/spip.php?article1628>

Consultation interne SNUipp-FSU Ni austérité ! Ni école au rabais ! Votez EE !

- Syndicats Nationaux - SNUipp-FSU - Congrès - Congrès de Saint-Malo (2013) -



Date de mise en ligne : dimanche 22 septembre 2013

Description :

En juin, le congrès de St Malo a poussé pour que le SNUipp-FSU se dote de mandats offensifs que l'École Émancipée a pleinement contribué à construire. Petit tour d'horizon de quelques sujets déjà d'actualité ou qui devraient l'être prochainement.

Avec un intérêt manifeste à donner du poids à l'EE au sein de la direction nationale...

L'École Émancipée

En juin, le congrès de St Malo a poussé pour que le SNUipp-FSU se dote de mandats offensifs que l'École Emancipée a pleinement contribué à construire. Petit tour d'horizon de quelques sujets déjà d'actualité ou qui devraient l'être prochainement. Avec un intérêt manifeste à donner du poids à l'EE au sein de la direction nationale...

Les décisions du congrès doivent permettre au SNUipp d'agir dès les premières semaines de l'année scolaire pour obtenir la réécriture du décret rythmes autour de trois axes.

De la souplesse, l'amplitude de 5 jours par semaine doit pouvoir se distribuer entre 7 et 10 demi-journées. De l'adhésion, les conseils d'école doivent être consultés et entendus.

De l'égalité, un fonds de péréquation suffisant et pérenne doit être instauré afin de ne pas ajouter des inégalités territoriales sur le périscolaire et permettre qualité et gratuité.

Cette réécriture doit aussi permettre d'avancer sur une déconnexion du temps élève et du temps enseignant afin de réduire ce dernier.

C'est sans attendre qu'il faut interpeller le ministre. Sans réponse positive, le SNUipp devra construire la mobilisation au moins au même niveau que celle de l'an passé.

Dans le même temps, les activités pédagogiques complémentaires (APC) doivent être intégrées au temps ordinaire de classe des élèves et les 108 heures annualisées être complètement laissées à la disposition des équipes enseignantes qui en définiront elles-mêmes le contenu.

Du socle au programme

C'est aussi dès le début de cette année que la mise en place du Conseil supérieur des programmes et la consultation des enseignants par le ministre doivent permettre au SNUipp-FSU de mettre en musique un mandat important.

Les programmes doivent redevenir la seule référence en ce qui concerne les contenus d'enseignement. Le socle commun, parce qu'il induit une école à deux vitesses, est totalement inacceptable.

Si des compétences doivent être définies, elles doivent l'être à l'intérieur même des programmes, dans l'esprit de ceux de 2002.

C'est sur ces bases que le SNUipp doit mener campagne pour élaborer des outils en direction des collègues pour leur permettre de faire un bilan des catastrophiques textes de 2008 et proposer des pistes pour que les contenus élaborés deviennent, un peu, des outils d'émancipation pour nos élèves.

La formation initiale à repenser

L'accord minimal trouvé à St Malo sur la formation avec un concours sous condition de licence et un mandat pour travailler au sein de la FSU sur les trois voies (voie principale, celle du prérecrutement en fin de L3, voie des recrutements tardifs en fin de master et voie du recrutement par VAE) laisse néanmoins des débats essentiels non tranchés.

La situation de rentrée est explosive avec le concours transitoire et la mise en place des ESPE dans la précipitation, l'opacité comme le manque de moyens. Il faudra obtenir une remise à plat de cette réforme et des textes qui l'accompagnent afin d'avoir une véritable formation des enseignants, à la hauteur de notre projet pour l'école et pour la société.

La collégialité à amplifier au sein des écoles

Après le congrès qui a refusé majoritairement toute évolution vers une « certification » porteuse de division au sein des équipes pédagogiques, le ministère a engagé des discussions sur la direction d'école.

Sur ce sujet, comme sur bien d'autres, l'absence de moyens mis sur la table va fortement limiter d'éventuelles avancées.

À l'opposé d'une volonté ministérielle récurrente de donner un statut aux directeurs et directrices, il faudra avancer sur le renforcement du fonctionnement collégial et démocratique des écoles via le conseil des maîtres. A l'opposé du « management » en vogue, la coopération de l'équipe enseignante, comme modalité de vie et de travail à l'école, loin d'être ringarde, se place dans le sens du progrès social.

L'unité syndicale dans les écoles...

La recherche systématique de l'unité syndicale la plus large ne va pas être un long fleuve tranquille. Elle est souvent nécessaire à une meilleure mobilisation de nos collègues.

Mais, le soutien quasi-inconditionnel de l'UNSA (SE) et de la CFDT (SGEN) au gouvernement, que ce soit sur l'ANI ou les retraites, et leurs réticences à se mobiliser réellement sur des enjeux Fonction publique mais aussi éducation, ne va pas simplifier les choses.

C'est un obstacle à un partenariat privilégié avec le SE dans le premier degré. Et cela doit nous conduire à prendre nos responsabilités pour l'action en tant que syndicat majoritaire.

Proposer donc l'unité d'action à tous, oui, mais sans nier les divergences de fond entre deux orientations, une axée sur un accompagnement social des régressions et une autre, axée sur une transformation sociale au profit des salariés et de la population. ĩ

Christian Navarro